

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je veux aller au premier ministre et lui rappeler que, loin de diminuer, la violence augmente certainement tous les jours. Postes Canada vient de dire que le jour approche où elle devra mettre 40 000 personnes à pied, ce qui pourrait interrompre complètement le service.

LES TROIS SUGGESTIONS DU PARTI LIBÉRAL POUR METTRE FIN À LA GRÈVE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait peut-être accepter—et c'est la question que je lui pose—trois suggestions de la part du parti libéral pour mettre fin à la grève: la première, c'est de nommer un médiateur; la deuxième, c'est d'arrêter l'utilisation des briseurs de grève pour mettre un frein à la violence et, la troisième, c'est de donner la marge de manoeuvre nécessaire à Postes Canada pour qu'elle puisse faire des offres raisonnables.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tout le monde ici déplore, je le présume, la violence. Comme vient de l'expliquer le ministre du Travail, nous devrions tous encourager les intéressés à négocier une entente.

Je rappelle au député que le conciliateur a déclaré dans son rapport que la Société canadienne des postes avait la responsabilité sociale de faire en sorte d'assurer la distribution du courrier. Je me suis renseigné et j'ai appris qu'elle avait intimé à tous ses cadres d'éviter la confrontation dans toute la mesure du possible tout en s'acquittant de leur obligation sociale qui consiste à assurer la distribution du courrier. Comme vient de le faire remarquer le député, il se pourrait que ces derniers ne soient pas en mesure de donner suite à ces instructions. Ils devront peut-être procéder à des mises à pied. Mais j'espère qu'on n'en viendra pas là.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous avez embauché les briseurs de grève. Ce sont eux qui assurent le service.

M. Andre: En attendant, cela n'arrange pas les choses et n'aide en rien à rétablir et à améliorer le service aux Canadiens, ni à régler le problème que le député persiste à soulever de faux problèmes . . .

Une voix: C'est honteux.

M. Andre: . . . à faire de fausses accusations et à soulever à la Chambre des communes les questions qui se traitent à la table des négociations.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et vous, en attendant, vous ne faites rien.

* * *

● (1500)

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSENTATION D'UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En décembre dernier, le ministre a publié une ébauche de projet de loi sur la protection de l'environnement aux fins de discussion. Il a

Questions orales

annoncé qu'au printemps il proposerait à la Chambre une nouvelle loi sévère pour lutter contre la pollution. Dimanche de la semaine dernière, on est passé du printemps à l'été. Pourquoi le ministre s'est-il dédit? Quand allons-nous enfin sévir contre les pollueurs?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à la suite de consultations d'une vaste portée qui ont duré tout l'hiver et tout le printemps, la Loi sur la protection de l'environnement que j'ai déposée à la Chambre des communes en décembre à des fins de consultation va être considérablement modifiée. J'ai l'intention de déposer le projet de loi révisé à la Chambre des communes en première lecture le vendredi 26 juin. En même temps, je communiquerai un programme ambitieux du gouvernement du Canada en vue de l'application et du respect de la loi pour lequel le gouvernement va également approuver un nouveau financement important destiné à Environnement Canada. De cette manière, non seulement dans les textes de loi mais également dans la pratique, nous disposerons d'un outil vraiment efficace pour agir contre les pollueurs et la pollution.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'IMPORTATION D'URANIUM ENRICHIS DE QUALITÉ ARMEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Compte tenu du fait que le Canada a depuis longtemps pour politique de ne pas prendre part à la prolifération en ce qui concerne le combustible et la technologie nucléaires pour les besoins militaires et que le premier ministre lui-même s'est de nouveau engagé à Québec, le 23 mai, à raffermir plutôt qu'à affaiblir le régime de non-prolifération, le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada n'utilisera pas d'uranium enrichi de qualité armement pour les besoins militaires, y compris la propulsion de sous-marins militaires, qu'il n'en importera pas et n'en produira pas non plus?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme mon collègue le ministre de la Défense nationale l'a bien précisé à la Chambre, nous continuerons, dans les initiatives que nous prenons et que nous envisageons, de nous conformer au traité de non-prolifération.

LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'emploie l'expression «régime de non-prolifération» de propos délibéré, et je sais que le ministre la comprend. Dit-il alors que nous serons le premier pays producteur d'armes non nucléaires à nous servir d'uranium hautement enrichi de qualité armement pour la propulsion de nos sous-marins?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quand les députés du Nouveau parti démocratique estiment que les traités en vigueur ne correspondent plus à leur idéologie, ils ne parlent plus de traités mais de régimes.